

Délibération n°2

*Objet : Marché
complémentaire de
maîtrise d'œuvre pour la
création de locaux
administratifs sur le site
de la future déchèterie de
Lafrançaise.*

Date de convocation :
13/10/2011

Date d'affichage :
13/10/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille onze,
le 25 octobre 2011 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BARREAU, BENOIS, CALVET, CHERON, FARROUIL, GIORDANA, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, PAGES, POUJAL, PRADIN, RESONGLES, REYGADE, ROZES, TAFOUREAU,

Excusés : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, LUENGO, Messieurs COUDERC, GUTHMULLER, HEBRARD, NOUGAYREDE, PRAYSSAC.

Secrétaire de séance : Monsieur RESONGLES.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction de la nouvelle déchèterie, le SIEEOM du Sud-Quercy, a souhaité implanter les locaux administratifs actuellement en mairie de Lafrançaise sur le site de la future déchèterie. En effet, par soucis d'économie et pour faciliter l'exécution des missions du SIEEOM, la réalisation du bâtiment administratif du Syndicat a été décidée sur le site de la future déchèterie.

Cette prestation supplémentaire nécessite la passation d'un marché complémentaire ayant pour objet de missionner le bureau d'étude titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchèterie de Lafrançaise, pour la construction des locaux administratifs du Syndicat. Les deux projets étant intimement liés, ils ne peuvent être conduits que par le même Maître d'œuvre.

Le coût de la construction des locaux administratifs est estimé à 200 000 € HT, soit un montant d'honoraire de maîtrise d'œuvre de 9 000 € HT au taux de 4,50 % du montant des travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir le bureau d'études PRIMA Ingénierie pour le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la création de locaux administratifs sur le site de la future déchèterie de Lafrançaise pour un montant de 9 000 € HT,

Autorise son Président à signer toutes les pièces pour mener à bien la mise en place de cette maîtrise d'œuvre.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE